

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 20 mars 2020

Actualités

Je tiens à vous informer sur le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Coronavirus - Covid-19, tel qu'il a été adopté cette nuit par le Sénat.

Comme vous le savez, ce projet de loi poursuit trois principaux objectifs :

organiser le report du second tour des élections municipales ;

instaurer un dispositif d'état d'urgence sanitaire ;

prendre des mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre l'épidémie.

Aussi, les principales dispositions que nous avons adoptées en ce sens dans le cadre de l'examen du texte, sont notamment les suivantes :

report au 31 mars 2020 de la date de dépôt des candidatures pour le deuxième tour des élections municipales, dont la date sera fixée plus tard en fonction du Conseil scientifique ;

report pour les communes dont le conseil municipal a été élu au premier tour, de l'élection des Maires et des Adjointes au plus tard au mois de juin (la date sera fixée ultérieurement en fonction du Conseil scientifique) ;

possibilité pour le Premier ministre, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, de prendre les mesures temporaires de contrôle des prix rendues nécessaires pour prévenir ou corriger les tensions constatées sur le marché de certains produits, ainsi que toute autre mesure permettant la mise à disposition des patients, de médicaments appropriés pour l'éradication de l'épidémie ;

habilitation des agents de police municipale, gardes-champêtres, agents de la ville de Paris chargés d'un service de police, contrôleurs de la préfecture de police et agents de surveillance de Paris, pour constater les contraventions de violation des mesures prises ;

inclusion des associations dans le champ d'application des ordonnances visant à faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire ;

adaptation du régime social des indemnités d'activité partielle et des modalités de détermination des indemnités de chômage.

Ce projet de loi est examiné aujourd'hui par l'Assemblée nationale.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, au cours des prochains jours, pour toute information complémentaire utile.